Syndicat des Enseignants du Bas-Rhin
03 88 84 19 19 – http://www.se-unsa67.net/

La lettre du SE-Unsa du Bas-Rhin ➢ 15 décembre 2015

L'actu 67 bleue l'actu nationale rouge

Sécurité dans les écoles : n'en jetez plus !

Après les attentats de novembre, les communications contradictoires de notre administration, relatives aux exercices obligatoires (confinement, évacuation, fiche intrusion…), **laisse les directeurs dans le flou et une fois de plus, seuls et bien agacés**…

Pour le SE-Unsa, la prise de conscience d'une nécessaire **prévention des risques ne doit pas déraper vers des actes administratifs du type formulaires à remplir.** En outre, la sécurité relève aussi de la responsabilité des autorités publiques (municipalités, forces de l'ordre…) et donc des maires, sous-préfets et préfets…

Sollicité par le SE-Unsa, le **Ministère donne les réponses suivantes** :
-Les exercices de mise en sûreté, dans le cadre des PPMS devront être réalisés **avant la mi-janvier.**
-La rédaction des PPMS ou de leurs éventuelles modifications sont reportées **au plus tard mi-février.**
-Des démarches sont entreprises par l'état pour mieux **impliquer les collectivités.**
-Une **circulaire adressée aux recteurs** (une de plus !) précisera les modalités ci-dessus.

L'Unsa Education Alsace a écrit au préfet du Bas-Rhin et au recteur pour qu'ils prennent leurs responsabilités. **Lire le courrier.**

Directeurs et registres obligatoires dans les écoles :

« RSST », « PPMS », « DUER » : sous des acronymes barbares se cachent pourtant des **registres obligatoires** relevant de la responsabilité des directeurs, toujours eux ! Le SE-Unsa vous aide à y voir clair **ICI.** N'hésitez pas à nous contacter.

Après les effets d'annonce sur la **simplification des tâches**, rien de neuf sur le terrain. Le SE-Unsa interpelle le ministre ainsi que le recteur et ses deux Dasen **ICI**

Une **réunion en intersyndicale** vous est proposée le **20 janvier 2016**, de 9 h à midi, à la Ligue de l'enseignement, 15 rue de l'industrie à Illkirch. Elle vous permettra de faire le point entre directeurs. Il suffira de prévenir votre IEN par **courrier** au moins 48h avant cette RIS.

Carte scolaire : + 110 postes pour l'académie de Strasbourg

Le ministère vient de rendre publique la création de 6639 postes d'enseignants à la prochaine rentrée. La répartition entre les académies et entre les 1er et 2nd degré est connue **(voir ici).**

→Pour notre académie : +80 postes dans le premier degré.
La répartition entre les deux départements, compétence du recteur, n'est pas encore connue.

→Calendrier des opérations de carte scolaire
2 février 2016: CTSD de « fermetures de classes »

2 juin 2016: CTSD d'ouvertures et de réouvertures de classes
2 septembre 2016 : CTSD décidant des « mesures d'ajustement de rentrée »

Promotions 2015/2016

Suite à la CAPD des promotions du 11 décembre, les barèmes des derniers promus et les mécanismes de l'avancement d'échelon sont **ICI**

Statut scolaire en Alsace-Moselle : quid de la liberté de conscience ?

En ce 110ème anniversaire de la loi de 1905, il est bon de rappeler qu'en Alsace, son **1er article « La république assure la liberté de conscience… », n'est toujours pas appliqué**, en particulier en regard du statut scolaire local. **En savoir plus**

ISAE : remise de la pétition à l'Elysée

Le 9 décembre, le SE-Unsa a remis à la Présidence de la République, la pétition qu'il a initiée pour que l'ISAE créée en 2013 pour les enseignants du primaire, atteigne enfin les 1200 euros de l'ISOE des enseignants du 2nd degré. **En savoir plus**

VRAI métier contrat

Assistance handicap : signez pour dire stop à la précarité !

Je soutiens les assistants au handicap afin de faire avancer les négociations :
Je signe la pétition

Rencontrons-nous en RIS !

A **Sélestat, Strasbourg, Saverne, Molsheim, Diemeringen, Eschau,** …

Lieux, dates, modalités, courrier-type (à envoyer 48h avant) : **ICI**

Vous souhaitez accueillir une **RIS dans votre école** ? Contactez-nous ! *Jusqu'à 9h de RIS possible/an dont 3h sur temps devant classe.*

Belle trêve festive à tous !

Le SE-Unsa reprendra ses permanences le 4 janvier 2016.

Pour les questions liées à la direction d'école ou la règlementation :
seunsa67.direction@gmail.com

Moi, j'adhère. Et toi ?

Informé, conseillé, défendu : adhérez au SE-Unsa pour être reconnu **ICI**

Notre équipe, nos compétences, nos permanences (ICI)

Notre **site internet** est **ICI**
Sur facebook là et twitter ici

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.